



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

NORMA SARL

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Volker WINTER, Responsable Service Expansion.

RCS / SIRET

3 5 2 7 3 9 4 1 1 0 0 4 6 5

Forme juridique

SARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 41  a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Aire de stationnement ouverte au public de plus de 50 places, alouée à l'exploitation d'un magasin bâtiment commercial. Le projet prévoit la création de 73 places de stationnement ouvertes au public.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la réalisation d'une aire de stationnement liée à la réalisation d'un bâtiment commercial, enseigne commerciale NORMA, sur la commune de RETTEL 57480, rue de Sierck - ZAC de Rettel, Moselle.  
 Le projet de bâtiment commercial est d'un niveau en RDC, commerce d'activité type Discount alimentaire, d'une surface de vente de 997 m<sup>2</sup> (Surface de plancher de 1509 m<sup>2</sup>).

L'aire de stationnement recevra 73 places, dont 2 réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi que emplacement de cycles, avec plusieurs places dédiées "famille".  
 Les aires de circulations et de stationnement, ainsi que le volet paysager ont fait l'objet d'une étude approfondie privilégiant une consommation d'espace réduite, une perméabilité des sols optimisée.

Toutes les places de stationnement seront traitées en matériaux perméable de type pavés drainants. Les espaces verts paysagers sur l'aire de stationnement ainsi et les espaces verts plantés sur l'ensemble du terrain représente environ 45% de la surface totale.



## 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à proposer une offre commerciale de l'enseigne Norma, proposition de commerce discount alimentaire.

Ce projet d'implantation sur la ZAC de Rettel s'insère dans le projet de la commune d'étendre l'offre d'activité sur cette zone, et correspond également à cours terme, à la nécessité de fermeture de l'activité du commerce de même type de la société Norma Sarl, sur la commune voisine de Sierk-les-Bains, actuellement notablement déficitaire.

La situation géographique du terrain en zone dédiée, sur un axe important de déplacement des populations en zone frontalière (sur la zone du pont traversant la Moselle, en lien direct avec les activités frontalières de l'Allemagne et du Luxembourg), l'observation des pratiques et usages de la population privilégiant l'utilisation de leurs véhicules pour leur approvisionnement alimentaire de l'autre côté de la frontière, soulignent la pertinence de son implantation.

Cette nouvelle implantation pourra renforcer l'attrait commercial de la ZAC et soutenir les activités de commerces variés sur le secteur.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux pour réalisation du bâtiment ainsi que la réalisation des aires de stationnement, des espaces paysagers:

Préparation des plates formes recevant le bâtiment ainsi que les aires de circulation et de stationnement.

Mise en place des fondations bâtiment.

Installation des réseaux enterrés.

Mise en place de bassins de rétention des eaux de pluie et récupération des eaux de ruissellement.

Mise en place d'un bac dégraisseur pour le traitement des eaux de ruissellement des aires de stationnement.

Réalisation des revêtements extérieurs et réseaux divers.

Travaux sur les aménagements extérieurs et traitements paysagers.

Plantation d'arbres à hautes tiges, (plus d'une cinquantaine d'arbres), plantes vivaces, bandes arbustives persistantes.

Un soin particulier sera apporté au traitement des espaces extérieurs paysagers, ainsi qu'à la réponse aux exigences de gestion des eaux pluviales.

Bâtiment: Réalisation travaux selon procédure traditionnelle. (Travaux de maçonnerie, réalisation de la structure et de la charpente, couverture et vêtture bardage, dallage, aménagements intérieurs divers).

Les travaux seront réalisés dans le respect des dispositions générales du code de la construction et de l'habitation.

La durée globale des travaux s'échelonne sur une durée de 7 mois.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet faisant l'objet de la présente demande consiste en la réalisation d'une aire de stationnement accueillant 73 places de stationnement, attenant à la construction d'un magasin enseigne NORMA.

Il est situé en zone soumise à PLU, secteur UX réservé aux activités, Section 8. Le terrain est issu de la division de plusieurs parcelles à caractère agricole. Le projet se situe dans la Zone d'Activité Concertée de la commune, constituée de commerces, activités tertiaires, industrielles et de bureaux. Le terrain se situe à l'est de la zone, proche géographiquement du pont enjambant la Moselle, reliant Rettel à la commune de Kontz-les Bains. Axe routier en entrée de commune RD 64.

La superficie totale du terrain, importante, a été retenue dans un souci de proposer une bonne réponse environnementale en matière d'espace paysager. En effet, les espaces verts et plantés représentent une surface de près de 45 % de la surface totale. La situation du terrain au droit de la RD 64 sera traitée en plantation d'arbres à haute tige, et l'espace vert en fond de parcelle, sera arboré, avec la plantation de nombreux arbres également à haute tige.



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?***La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet a fait l'objet d'une autorisation de permis de construire.

(Voir pièces administratives jointes).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
* Superficie du terrain	8442 m <sup>2</sup>
* Places de stationnement	73 places
* Emprise des places de stationnement perméables	992 m <sup>2</sup>
* Surface totale des aires de stationnement, compris circulations	2043 m <sup>2</sup>
* Surface Espaces Verts	3784 m <sup>2</sup>
- Bâtiment: Surface de plancher	1509 m <sup>2</sup>
- Bâtiment: Surface de vente	997 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)  
d'implantationRue de Sierck -ZAC de Rettel  
57480 RETTELZone UX section B  
Parcelles 8/112 -8/114- 8/115-  
8/116- 8/117- 8/118- 8/375/119  
total surf. 8442 m<sup>2</sup>Coordonnées géographiques<sup>1</sup>Long. ° ' "  Lat. ° ' " Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?Oui Non 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non situé en zone ZNIEFF. Plusieurs ZNIEFF proches géographiquement: Les pelouses des collines de Montenach (Type 1, N° régional 00528) sur la commune de Sierck-les-Bains distant de env. 960 m. ZNIEFF Forêt à lunaire vivace de Rettel (Type 1, N° 08750) au sud Rettel distante de env. 1,7 km. ZNIEFF Arc Mosellan (Type 2, N° 10375) sur Contz-les-bains et Sierck-les-Bains, distance mini de env. 110 m. ZNIEFF Prairie a grand pigamon de la vallée de la Moselle (Type 1, N° 30114) distante de env. 1,5 km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un PPRN approuvé en date du 30/10/2000. PPRN aléas Inondation en raison de sa situation géographique sur le bord de la Moselle. Le projet n'est pas impacté par le PPR aléas inondation. Exposition retraits-gonflements des argiles, aléa faible. Exposition Séisme, zone 1 degré très faible. Etablissement rejetant des polluants à proximité: neant, pas de site polluant à proximité. Centrales nucléaires recensées dans un rayon de 20 km : oui. (10 km: non).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	N'est pas dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau. Le captage d'eau (Ruisseau de Montenach-code A886) le plus proche se trouve à env. 700 m environ du terrain du projet, à une altitude de env. 34 m au dessus du projet à la cote de NGF 190. (Altitude moyenne du projet à la cote NGF 156).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrain non situé sur site Natura 2000. Une zone Natura 2000, réf. FR14100167 (Pelouses et rochers du Pays de Sierck) sur 3 zones géographiques se situe au Nord, à une distance de env. 610 m, au sud à env. 1,65 km, au sud-ouest à env. 1,07 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les alimentations d'eau potables seront prélevées sur le réseau public de distribution AEP de la commune de Rettel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas de modification des masses d'eau souterraines, ni de drainage particuliers. (à l'exception du drainage des eaux de ruissellement au droit du bâtiment et des eaux de pluies de la plateforme de l'aire de stationnement, traitées sur le terrain).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présentera vraisemblablement pas d'excédent en matériaux. Le projet d'implantation de l'aire de stationnement ainsi que le bâtiment lié sont implantés en respect du terrain naturel actuel, pour permettre un accès facilité du public, de cheminements piétons aisés. Le travail de déblaiement/remblaiement est de ce fait facilité. La gestion de terre et matériaux en cas d'excédent seront évacuées et traités selon la réglementation en vigueur sur les déchets (loi N° 92.646).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne devra pas présenter de situation déficitaire en matériaux. En cas d'apport de matériaux sur site, type matériaux primaires stables, ils seront propres de toute pollution.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrain agricole, essentiellement culture céréalière (Blé, orge...). Pas de culture biologique. Le site recevra un aménagement paysager .
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans un périmètre d'un site Natura 2000, et n'est pas répertorié dans une zone de protection environnementale particulière.



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans un périmètre d'un site Natura 2000, et n'est pas répertorié dans une zone de protection environnementale. Il n'y aura pas d'incidence particulière sur les zones énumérées précédemment.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain concerné par le projet est actuellement de type terrain agricole, essentiellement culture de céréales. (culture traditionnelle, non biologique) Il est situé dans le périmètre de la zone d'activité concerté de la commune, zone de nouvel enjeu économique de Rettel.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de bâtiment commercial avec son aire de stationnement occasionne un trafic visiteurs de véhicules légers et de cycles supplémentaire, propre à l'exploitation de l'activité de commerce, ainsi que ponctuellement de poids-lourds de livraison marchandises.  Cette augmentation de circulation supplémentaire peut être considérée de faible importance, facilement absorbée par le trafic de la rue de Sierck et son prolongement pour relier la commune de Sierck les Bains.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les sources de bruits seront constituées par la circulation supplémentaire des véhicules pour l'accès au commerce. Le commerce lui-même n'engendre pas de nuisances particulières.



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux engendrera des vibrations uniquement d'une durée très courte, durant la phase de confection de la plate-forme de l'aire de stationnement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses seront engendrées par l'éclairage des aires de stationnement, par le biais de 2 mats d'éclairage, ainsi que par l'éclairage positionnée en façade du bâtiment. (éclairage type Led peu énergivore). Cette disposition permettant de minimiser les éclairages type mat d'éclairage. L'éclairage sera limité à environ 4 heures en journée en fonction de la luminosité. (capteur- 7h30-8h30 et env.17h-19h00), sachant que le projet se situe dans une Zone d'Activités Concertée.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales et de ruissellement de l'aire de stationnement seront traités sur le terrain du projet. Les eaux vannes et eaux usées proviendront uniquement des sanitaires du commerce (2 wc accessible au public et 1 wc pour le personnel), et ne représenteront pas de risque sanitaire particulier. Traitement des EU/EV par filière autonome conforme aux normes et agréments en vigueur et rejet dans le réseau d'assainissement existant.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation de l'aire de stationnement n'est pas susceptible de créer des nuisances à l'environnement. Les consommations et production de déchets du commerce Norma se résumeront aux déchets de type ménagers. Un tri préalable selon les normes environnementales en vigueur est réalisé, le compactage des cartons est réalisé en amont du ramassage. Ramassage déchets par le biais de la structure en place sur la ZAC.



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet aire de stationnement et son bâtiment commercial aura un impact sur le plan paysager du fait de son emprise sur le site. Le projet du bâtiment commercial a fait l'objet d'une étude pour une architecture harmonieuse et équilibrée. Sa situation géographique, sur la zone ouest de la ZAC, au nord-ouest de la commune ne crée pas un impact urbain négatif sur cette zone.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terrain d'exploitation agricole non bio actuellement, celui-ci perd son usage. Le projet de création du commerce contribuera à la création d'emplois dans le secteur tertiaire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de réalisation d'une aire de stationnement de 73 places et un bâtiment commercial dans la zone ouest de la ZAC au nord-ouest de la commune ne présente pas d'impact cumulatif significatif. Le projet de création d'un commerce contribue à la création d'emplois dans le secteur tertiaire. Le projet de création d'un commerce contribue à la création d'emplois dans le secteur tertiaire.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Le projet de réalisation d'une aire de stationnement de 73 places et un bâtiment commercial dans la zone ouest de la ZAC au nord-ouest de la commune ne présente pas d'impact transfrontière significatif. Le projet de création d'un commerce contribue à la création d'emplois dans le secteur tertiaire. Le projet de création d'un commerce contribue à la création d'emplois dans le secteur tertiaire.



6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réalisation d'une aire de stationnement de 73 places de stationnement lié à l'activité d'un bâtiment commercial d'une surface de vente de 997 m<sup>2</sup>, est situé sur une Zone d'Aménagement Concerté ne présentant pas d'enjeu écologique notable. Il ne créera pas d'impact négatif sur un patrimoine architectural et paysager, et offre par ailleurs une réponse architecturale de type bâtiment commercial moderne et équilibrée.

Au vu de l'impact limité de la réalisation du projet, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> :	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé :	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Document PC, notice explicative PC4 Document Plan Masse 1/500e Aménagement paysager.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Sarrebourg

le 14 Novembre 2019

Signature

